

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le vingt avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aveluy légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Mr. Christophe BUISSET, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice sauf Mr. Fabrice AUCAGOS qui a donné une procuration à Mr. Didier FOLLET.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Catherine COUROUBLE pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, les membres du Conseil Municipal ayant reçu en même temps que leur convocation, les comptes rendu des séances précédentes des 5 novembre 2015 et 18 mars 2016, Mr. le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques à faire sur ces compte-rendus.

Compte-tenu des nombreuses modifications qu'il convient d'apporter, les deux compte-rendus ne sont pas adoptés et seront représentés lors d'une prochaine réunion.

Compte de gestion 2015 du budget annexe de l'assainissement

Mr. le Maire demande à Mr. Dominique MILLE 1^{er} Adjoint chargé des finances de bien vouloir présenter le compte de gestion 2015 du service de l'assainissement.

Le compte de gestion 2015 dressé par le receveur municipal étant en tout point identique au compte administratif 2015 le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte de gestion 2015 du budget annexe de l'assainissement.

Compte administratif 2015 du budget annexe de l'assainissement

Mr. Dominique MILLE procède à la lecture et aux commentaires du compte administratif 2015 du service de l'assainissement qui peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 95 294,23 €

Recettes : 97 068,34 €

Soit un excédent de fonctionnement de 1 774,11 €

Section d'investissement

Dépenses : 71 248,07 €

Recettes : 230 195,13 €

Soit un excédent d'investissement de 158 947,06 €

Hors la présence de M. le Maire et sous la présidence de Mr. Dominique MILLE, 1er Adjoint, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget annexe de l'assainissement.

Affectation des résultats du budget annexe de l'assainissement

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SECT. INV.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DU RESULTAT
INVEST.	16 942,28		158 947,06	—		175 889,34
FONCT.	-8 543,16		1 774,11			-6 769,05

Décide d'affecter le résultat 2015 de la section de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au C/1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	6 769,05
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	6 769,05

Budget primitif 2016 de l'assainissement

Mr Dominique MILLE présente les propositions budgétaires 2016 pour le service de l'assainissement. La principale dépense sera la réalisation de la 3^{ème} et dernière tranche des travaux de construction du réseau d'assainissement pour lesquels il est proposé d'ouvrir un crédit de 713 000 €.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des propositions budgétaires et en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2015 du service de l'assainissement qui se résume ainsi:

Dépenses et recettes de fonctionnement prévues : 263 100 €

Compte de gestion 2015 du budget principal de la commune

Mr. le Maire demande à Mr. Dominique MILLE 1^{er} Adjoint chargé des finances de bien vouloir présenter le compte de gestion 2015 du budget principal de la commune.

Le compte de gestion 2015 dressé par le receveur municipal étant en tout point identique au compte administratif 2015 le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte de gestion 2015 du budget principal de la commune.

Compte administratif 2015 du budget principal de la commune

Mr. Dominique MILLE procède à la lecture et aux commentaires du compte administratif 2015 du budget principal qui peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 235 388,69 € Recettes : 305 698,32 €

Soit un excédent de fonctionnement de 70 309,63 €

Section d'investissement

Dépenses : 24 315,02 € Recettes : 60 098,50 €

Soit un excédent d'investissement de 35 783,48 €

Hors la présence de M. le Maire et sous la présidence de Mr. Dominique MILLE, 1er Adjoint, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget principal de la commune.

Affectation des résultats du budget principal

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SECT. INV.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DU RESULTAT
INVEST.	140 824,90		35 783,48	191 713,93 <hr/> 5 500,00	186 213,93	176 608,38
FONCT.	203 252,21		70 309,63			273 561,84

Décide d'affecter le résultat 2015 de la section de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	: 273 561,84
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	9 605,55
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	263 956,29
Total affecté au C/1068	9 605,55
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Taux d'imposition 2016

La séance continuant, il est proposé à l'assemblée de voter les taux d'imposition 2016.

Mr. Dominique MILLE, 1er adjoint rappelle que chaque année, il est procédé par les services fiscaux à une revalorisation automatique des bases prévue par la loi de finances, votée par les Députés et qui est pour cette année de + 1 %. Il précise que l'inflation moyenne 2015 d'après l'INSEE est de 0 %. Il rappelle que le Conseil Municipal avait décidé les années précédentes de calquer la variation des taux d'imposition locaux sur la variation de l'inflation et que l'an dernier, pour tenir compte de l'effort financier supporté par les ménages de la communes notamment sur le coût du prix de l'eau et de l'assainissement, il avait été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux.

Mr Dominique MILLE rappelle que les propositions budgétaires arrêtées par la commission des finances suggèrent un produit fiscal calculé à taux constants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter chacun des taux d'imposition communaux qui assurent à la commune un produit fiscal de 105 176 euros.

Les différents taux d'imposition sont donc ainsi fixés :

- Taxe d'habitation : 10,88 %
- Foncier bâti : 16,26 %
- Foncier non bâti : 26,40 %

Budget primitif 2016 de la commune

La séance continuant M. Dominique MILLE, 1er Adjoint, aborde et présente les propositions budgétaires 2015 qui ont été validées par la commission communale des finances. Il précise que les dotations de l'Etat pour l'année 2016 ont enregistré une baisse de 12% pour la commune. Néanmoins, la maîtrise de nos dépenses conjuguée à des recettes supplémentaires (prise en charge par la communauté de communes de la contribution au service départemental d'incendie et versement par la communauté de communes d'une dotation de solidarité) nous permettent de prélever sur le budget principal la somme de 187 000 € pour alimenter le budget annexe de l'assainissement et ainsi éviter la conclusion d'un nouvel emprunt pour

financer la 3^{ème} et dernière tranche des travaux d'assainissement.

L'aisance financière relative de notre budget permet par ailleurs d'envisager un peu plus de 320 000 euros d'investissement en 2016 (solde des travaux de la rue Perdu, mise aux normes de l'éclairage public, remplacement du paratonnerre de l'église, aménagement des abords du calvaire...).

Mr Dominique MILLE ajoute que les propositions budgétaires ont été bâties sur les bases d'une fiscalité communale à taux constants : il n'est donc pas proposé pour la deuxième année consécutive, d'augmenter les taux d'imposition locaux.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des propositions budgétaires et en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2015 de la commune qui se résume ainsi:

Dépenses et recettes de fonctionnement prévues : 556 641,29 €

Dépenses et recettes d'investissement prévues : 321 009,43 €

Travaux à l'église : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Somme

Dans le cadre du dispositif d'aide aux territoires, Mr Dominique MILLE propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Somme au taux de 25 % du montant HT des travaux pour le remplacement du paratonnerre et des travaux de consolidation du bâtiment de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne pouvoir à Mr le Maire pour solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Somme pour l'ensemble des travaux à réaliser à l'église.

Questions diverses

- Mr le Maire rappelle à l'assemblée que l'inauguration de la sculpture « La Nymphé d'Aveluy » aura lieu ce samedi 23 avril à 11h00 en présence de Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Péronne. Il ajoute que l'inauguration de la rue Perdu est prévue lors des manifestations du 14 juillet prochain.

- Mr le Maire invite les membres du Conseil Municipal à participer à une réunion très importante en mairie d'Aveluy le 26 avril à 9h30 concernant le zonage dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

- Mr Dominique MILLE demande s'il ne serait pas envisageable de solliciter la communauté de communes dans le cadre d'une mutualisation pour l'entretien des caniveaux et des bouches d'égout pluviales. Mr Pascal LEFEBVRE, Adjoint aux travaux lui précise que l'entretien des caniveaux est effectué régulièrement par l'employé communal et que les bouches d'égout sont curées par la société VEOLIA.

- Mr Thierry CRAMPON informe l'assemblée que le 31^{ème} grand tour de la Somme cycliste traversera à 2 reprises la commune d'Aveluy le dimanche 22 mai 2016. A cette occasion, il y a la nécessité de communiquer à l'organisateur une liste de signaleurs qui veilleront à la sécurité et au bon déroulement de la course : il est fait appel aux bonnes volontés.

- Mr Thierry CRAMPON confirme que la course pédestre intitulée « Mitraille du Pays du Coquelicot » traversera la commune le dimanche 11 septembre 2016.
- Mr Thierry CRAMPON rappelle que le voyage offert aux enfants de la commune est programmé le samedi 18 juin 2016. Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir émettre des propositions de destination pour ce voyage. Il précise que compte-tenu de la faible participation enregistrée l'an dernier, cette manifestation pourrait être annulée si un minimum de 25 inscrits n'était pas atteint.
- Mr Thierry CRAMPON annonce que le thème retenu pour l'animation de la fête locale de juillet prochain sera une ambiance bavaroise.
- Mr Thierry CRAMPON rappelle que la distribution du brin de muguet offert aux habitants de la commune aura lieu le dimanche 1^{er} mai à partir de 10h00. La préparation de cette opération se fera le vendredi 29 avril à 18h00 à la mairie où tous les élus sont invités à participer.
- A cette occasion, Mr le Maire insiste sur la participation des membres du Conseil Municipal aux différentes manifestations organisées par la commune. Il rappelle l'engagement des élus envers les habitants et les obligations qui incombent à leur fonction électorale. Il aimerait voir un peu plus souvent certains élus s'investir et participer.
- Mme Annie LEJEUNE rappelle qu'une bouche d'égout située rue Perdu n'est pas suffisamment visible et qu'elle constitue un danger pour les passants. Un marquage spécifique sera réalisé.
- Mr Julien MOURET demande pour quelles raisons le ralentisseur situé sur la rue du Bois n'est toujours pas réparé. Mr Pascal LEFEBVRE indique qu'il convient d'attendre des conditions climatiques optimum pour réaliser la réparation.
- Mr Julien MOURET fait remarquer qu'un camion est constamment stationné dans la rue du Vélodrome. Mr le Maire précise que cette rue n'est pas interdite aux camions.
- Mr Pascal LEFEBVRE informe le Conseil Municipal que des travaux vont être prochainement réalisés par le SIAEP du Plateau d'Albert sur la place du Monument dans la continuité de ceux réalisés rue du Bois pour le raccordement au captage d'eau à l'entrée du bois d'Aveluy.
- Mr Pascal LEFEBVRE fait le point sur les travaux de la rue Perdu. Il indique qu'une rectification des marquages au sol doit être réalisée car certains riverains se sont permis d'intervenir auprès des ouvriers du chantier pour modifier les tracés initialement prévus. Il ajoute que la réception définitive des travaux devrait avoir lieu fin avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.